



AGENCE DU SERVICE CIVIQUE



PROJETS DE SOLIDARITE - ESC30

Fiche d'aide à la lecture du Guide du Corps Européen de Solidarité 2025

Ce document n'est pas exhaustif. Il est une aide à la lecture du Guide du Corps européen de solidarité 2025. Seul le Guide en anglais fait foi.

Un projet de solidarité est une **activité de solidarité sans but lucratif** mise sur pied, développée et **mise en œuvre au niveau national par des jeunes eux-mêmes pour une période allant de deux à douze mois**. Il donne à un groupe d'au moins cinq jeunes l'occasion de faire preuve de solidarité en prenant des responsabilités et en s'engageant à apporter des changements positifs dans leur communauté locale.

Le projet doit avoir un thème clairement identifié que le groupe de jeunes souhaite explorer ensemble et qui doit déboucher sur des activités quotidiennes concrètes menées dans le cadre de ce projet et impliquer tous les membres du groupe. Les projets de solidarité doivent permettre de relever des défis essentiels au sein des communautés, y compris, le cas échéant, de résoudre des problèmes communs recensés conjointement dans les régions frontalières, ils doivent également présenter une valeur ajoutée européenne. **La participation à un projet de solidarité constitue une expérience d'apprentissage non formel importante grâce à laquelle les jeunes peuvent stimuler leur développement sur les plans personnel, éducatif, social et civique.**

Un Projet de Solidarité devra comporter les étapes suivantes :

- La planification;
- La préparation;
- La réalisation des activités;
- Le suivi (y compris l'évaluation des activités ainsi que la diffusion des résultats du projet).



OBJECTIFS ET IMPACT

Un projet de solidarité **doit faire clairement référence aux objectifs et aux principes du Corps européen de solidarité, en particulier en matière de solidarité.** Cette valeur commune confère l'unité nécessaire pour affronter les défis de société actuels et futurs, que les jeunes Européens sont désireux de contribuer à relever en exprimant leur solidarité de manière concrète. Un projet de solidarité pourrait s'adresser aux jeunes faisant face à des situations qui rendent leur insertion dans la société plus difficile. **Un projet de solidarité devrait également envisager de mettre en œuvre des pratiques durables et respectueuses de l'environnement dans le cadre des activités prévues**

Les jeunes devraient prendre l'initiative de chercher à répondre aux problèmes et aux défis qui les entourent. C'est pourquoi **les projets de solidarité devraient être directement liés à la communauté locale dans laquelle ils vivent, même si certains peuvent également aborder des questions régionales, voire nationales.** Certains projets de solidarité pourraient également s'attaquer à des problèmes communs recensés conjointement dans les régions frontalières. **Un projet de solidarité devrait avoir une incidence sur la communauté locale en cherchant à répondre à des problèmes locaux, en ciblant un groupe spécifique ou en développant des opportunités locales** (en particulier dans les communautés situées dans des zones rurales, isolées, marginalisées ou transfrontières), mais aussi en impliquant différents acteurs et en développant de nouveaux partenariats. Ainsi, en se fixant des objectifs communs et en coopérant pour les atteindre, les communautés peuvent bénéficier d'un projet de solidarité.

Un projet de solidarité devrait prendre en compte les préoccupations communes au sein de la société européenne, telles que l'intégration des ressortissants de pays tiers, le changement climatique ou la participation démocratique active. Cette valeur ajoutée européenne peut s'exprimer à travers tout élément d'un projet de solidarité lié aux enjeux, valeurs et priorités de l'Union européenne. Les priorités européennes seront également promues par le partage des résultats du projet. **En cas de projets transfrontières, il convient d'indiquer clairement quels sont les défis communs partagés conjointement par les communautés locales disséminées des deux côtés de la frontière** et vivant à proximité de celle-ci ainsi que la manière dont un projet de solidarité peut bénéficier à ces régions en relevant ces défis¹.

La participation à un projet de solidarité constituera également une expérience d'apprentissage non formel importante pour les jeunes. **Elle devrait favoriser le sens de l'initiative, la citoyenneté européenne active et l'esprit d'entreprise.** Les jeunes qui gèrent le projet pourraient en particulier traduire dans les faits la notion d'entrepreneuriat social en créant de nouveaux produits ou services qui profitent à la communauté locale ou à la société en général et qui permettent de relever d'importants défis de société. En mettant en pratique leurs propres idées, en faisant face à des situations inattendues et en y trouvant une solution, en testant des mesures novatrices et créatives, les jeunes acquerront de nouvelles compétences et développeront leurs capacités, laisseront s'exprimer leur propre créativité et assumeront la responsabilité de leur action. Ils renforceront leur estime de soi, leur autonomie et leur motivation à apprendre. **La participation à la gestion et à la mise en œuvre d'un projet de solidarité pourrait également être un premier pas vers un emploi indépendant ou la création d'organisations dans les secteurs sans but lucratif, de la solidarité ou de la jeunesse.**

¹. Une certaine flexibilité est permise dans la définition des régions transfrontières, qui peut également inclure les régions qui s'étendent le long d'une mer, à condition que les problèmes communs qu'un projet abordera soient clairement recensés.

METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE SOLIDARITE

- **Les jeunes qui souhaitent former un groupe pour mettre en œuvre un Projet de Solidarité doivent être inscrits sur le portail du Corps européen de solidarité².**
- **Minimum cinq participants, aucun nombre maximal de participants n'est fixé.**
- **Les activités se dérouleront dans le pays de résidence des participants**, ce qui facilitera la participation des jeunes moins favorisés qui peuvent rencontrer des difficultés à s'engager dans des activités transnationales.
- **Le groupe décidera de manière autonome des méthodes de travail et de la manière dont le projet sera géré.**
- **L'un des membres du groupe assumera le rôle de représentant légal et soumettra la demande** (à moins qu'une organisation ne présente une demande au nom du groupe). Le groupe organisera la répartition des tâches et des responsabilités, assurera une coordination et une communication efficaces entre ses membres et définira le temps consacré à l'exécution des tâches au regard des objectifs du projet.
- **Les méthodes de travail devraient viser à impliquer tous les membres du groupe à travers les différentes phases du projet et des activités** (préparation, mise en œuvre et partage des résultats).
- Les phases devraient être clairement structurées au moyen d'un calendrier de projet.
- **Un groupe de jeunes qui planifient un Projet de Solidarité peut solliciter le soutien d'une organisation** (tout organisme public ou privé). **Cette organisation peut demander une subvention au titre du Corps européen de solidarité au nom du groupe.** Le rôle de l'organisation doit être principalement administratif afin d'aider le groupe pour les tâches administratives et financières relevant du cycle de vie du projet. Elle peut toutefois également offrir un soutien et des conseils pour définir et décrire les acquis d'apprentissage.
- **Les jeunes participant à un projet de solidarité peuvent être assistés par des coaches.** Un coach est une personne ressource ayant l'habitude de travailler avec les jeunes et de ce fait à même d'accompagner des groupes de jeunes et de soutenir leur participation au cours des différentes phases du projet. **Le coach ne participera pas au projet de solidarité, il ne sera donc pas membre du groupe.** Si nécessaire, il peut provenir d'une organisation présentant une demande au nom du groupe. **Il autonomise le groupe de jeunes dans les domaines et les sujets pour lesquels ils ont besoin d'aide, afin de leur permettre de mener à bien les projets par eux-mêmes**, et il peut jouer des rôles différents en fonction des besoins du groupe. Cela peut passer par des sessions de coaching régulières organisées tout au long de la durée du projet, par des formations ponctuelles sur des sujets spécifiques, ou par une combinaison de ces deux formats. **Le coach peut fournir des conseils afin d'assurer la qualité du processus d'apprentissage et contribuer à la définition et à la description des acquis d'apprentissage à la fin du projet.**
- Le groupe de jeunes peut recourir au soutien d'un ou de plusieurs coaches en fonction de ses besoins. En principe, le coach travaille avec le groupe de jeunes ayant formulé la demande, et non avec le ou les groupes cibles du projet.
- Le coach peut être, par exemple, une personne à qui faire part de ses doutes, de ses questions ou des conflits au sein du groupe; un formateur dispensant un atelier sur la gestion de projets; une personne qui inculque au groupe certaines compétences nécessaires au projet; ou une personne qui soutient et suit le processus d'apprentissage.

- **Au cours des différentes phases du projet, le groupe doit réfléchir au processus d'apprentissage vécu.**
 - Pendant la phase de planification du projet, les objectifs d'apprentissage devraient être abordés, ainsi que les objectifs généraux du projet.
 - Au cours de la mise en œuvre, une réflexion régulière est encouragée.
 - Vers la fin du projet, le groupe devra envisager des mesures qui rendent les acquis d'apprentissage visibles.
- **Pour reconnaître et valider ces acquis d'apprentissage, il est recommandé d'avoir recours au Youthpass** et de mener une réflexion sur le processus d'apprentissage.
- **Le groupe devrait réfléchir ensemble aux mesures visant à améliorer la visibilité de leur projet et la visibilité du Corps européen de solidarité de façon générale. Le groupe devrait également réfléchir aux mesures de suivi.**
- Le projet devrait donc s'inscrire dans une perspective à plus long terme et être planifié de manière à avoir une incidence même une fois achevé. **Afin de rendre le projet et ses résultats plus durables, le groupe doit procéder à une évaluation finale.** Cette évaluation devrait permettre d'apprécier si les objectifs du projet ont été atteints; les attentes du groupe satisfaites, ainsi que d'évaluer le succès global du projet.
- Le groupe devrait réfléchir aux façons de partager les résultats du projet et aux personnes avec lesquelles ils devraient l'être.

Attention : Les activités d'un projet déposé par une structure au nom d'un groupe des jeunes, ne doivent pas correspondre au cœur de métier de la structure. Caractère innovant : un projet de solidarité peut permettre au groupe des jeunes d'expérimenter/tester le projet ou une nouvelle activité de solidarité, mais pas de développer une activité déjà existante.

PRIORITES

INCLUSION ET DIVERSITE

Le Corps européen de solidarité a pour but de promouvoir l'égalité des chances, l'inclusion et l'équité. Le groupe de jeunes devrait concevoir des activités accessibles et inclusives, en tenant compte des points de vue et des besoins des participants moins favorisés.

Afin de favoriser **l'inclusion des jeunes moins favorisés, des mesures d'appui et un financement supplémentaires** permettant aux organisations participantes de mieux prendre en charge les jeunes moins favorisés et de mieux répondre à leurs besoins **sont disponibles**.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ACTION POUR LE CLIMAT

Les projets de solidarité devraient promouvoir une attitude responsable et respectueuse vis-à-vis de l'environnement chez les participants, en sensibilisant ceux-ci à l'importance d'agir pour réduire ou compenser l'empreinte environnementale des activités. Les projets de solidarité devraient être conçus et mis en œuvre dans un esprit écoresponsable, par exemple en intégrant des pratiques durables comme le fait de réduire les déchets et de recycler, ou d'utiliser des moyens de transport durables.

TRANSFORMATION NUMERIQUE

Le Corps européen de solidarité encourage l'intégration de l'utilisation d'outils et de méthodes d'apprentissage numériques dans les projets de solidarité. Les groupes de jeunes mettant en œuvre des projets de solidarité sont encouragés à utiliser des outils et des méthodes d'apprentissage numériques afin de compléter les activités en présentiel et d'améliorer la qualité du projet.

PARTICIPATION A LA VIE DEMOCRATIQUE

Le Corps européen de solidarité aide toutes les organisations participantes à améliorer la qualité de leurs projets en intégrant une dimension participative, offrant aux jeunes des possibilités pertinentes de contribuer et de participer activement à la conception et à la mise en œuvre des activités du projet. L'un des buts étant de découvrir les avantages de la citoyenneté active et de la participation à la vie démocratique. Les **ressources destinées à renforcer la dimension participative des projets soutenus sont accessibles notamment sur le [site web SALTO](#)**.

CRITERES POUR EVALUER LES PROJETS

CRITERES D'ELIGIBILITE

Qui met en œuvre le projet ?

Un groupe de 5 jeunes minimum, âgés de 18 ans révolus à 30 ans maximum à la date de démarrage du projet, qui résident légalement dans le pays participant et qui se sont enregistrés sur le portail du Corps européen de solidarité ³. Aucun nombre maximal de membres du groupe n'a été fixé.

Qui peut déposer une demande ?

Soit le groupe qui met en œuvre le projet. L'un des jeunes prend le rôle de représentant légal et est responsable de la soumission de la demande de subvention. Soit une organisation publique ou privée établie légalement dans un des pays participant au programme du Corps européen de solidarité au nom du groupe de jeunes.

Nombre de participants

Minimum 5 participants. Il n'y a pas de nombre maximum de membres du groupe.

Durée du projet

Entre 2 et 12 mois

Lieu d'activité

Le projet doit être mis en œuvre dans le pays de l'Agence Nationale auprès de laquelle la demande est déposée. Dans les cas où le projet aborde des défis transfrontaliers, les activités du projet peuvent également avoir lieu dans les pays partageant la frontière avec le pays du candidat.

Autres critères

Une déclaration sur l'honneur du représentant légal doit être jointe au formulaire.

3. Lien vers le portail du Corps européen de solidarité : https://youth.europa.eu/solidarity_fr

CRITERES D'ATTRIBUTION

Les projets seront évalués en fonction des critères suivants ci-dessous. Pour être sélectionnées, les propositions doivent obtenir au moins 60 points. En outre, elles doivent obtenir au moins la moitié des points dans chacune des catégories de critères d'attribution mentionnées ci-dessous :

Pertinence, impact rationnel et potentiel (40 points)

- la pertinence du projet par rapport aux objectifs et aux priorités du corps européen de solidarité. Le projet tient compte des principes du Corps européen de solidarité;
- le projet apporte une valeur ajoutée européenne en abordant des sujets pertinents;
- la pertinence du projet par rapport aux besoins des membres du groupe;
- la pertinence du projet par rapport aux besoins d'un groupe cible (le cas échéant) et des communautés locales;
- l'incidence potentielle du projet sur les membres du groupe, y compris leur développement personnel, leurs compétences entrepreneuriales et leur implication sociale;
- l'incidence potentielle sur le groupe cible (le cas échéant) et sur les communautés locales;
- la proposition présente un intérêt pour le respect et la promotion de valeurs communes de l'UE telles que le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'état de droit et le respect des droits de l'homme, ainsi que la lutte contre tout type de discrimination.

Qualité de la conception du projet (40 points)

- la cohérence entre les objectifs du projet et les activités proposées ;
- le projet est conçu, développé et mis en œuvre par des jeunes ;
- la composition du groupe permet d'atteindre les objectifs du projet ;
- l'implication des membres du groupe aux différentes phases du projet ;
- la clarté, l'exhaustivité et la qualité de toutes les phases du projet (planification, préparation, mise en œuvre, évaluation et partage des résultats) ;
- le processus d'apprentissage et les résultats d'apprentissage du projet sont réfléchis, identifiés et documentés, en particulier par le biais du Youthpass ;
- le projet intègre des pratiques durables et respectueuses de l'environnement ainsi que des activités accessibles et inclusives et utilise des outils et méthodes numériques pour compléter et améliorer les activités.

Qualité de la gestion du projet (20 points)

- les modalités pratiques, la gestion, la coopération et la communication entre les membres du groupe ;
- les mesures pour évaluer les résultats du projet ; Les mesures visant à rendre le projet visible aux autres personnes qui ne sont pas impliquées dans le projet ;
- les mesures pour partager les résultats du projet.



MODALITES DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Où déposer ?

Auprès de l'Agence Nationale du pays où réside le responsable de la soumission.

Quand déposer pour les structures non accréditées ?

Les candidats doivent avoir soumis leur demande de subvention pour les dates suivantes:

- **le 12 février à 12h00** (midi, heure de Bruxelles) pour les projets débutant entre le 1er juin et le 31 décembre de la même année;
- (Round optionnel) **7 mai à 12h00** (midi, heure de Bruxelles) pour les projets débutant entre le 1er août et le 31 décembre de la même année.
- **le 1er octobre à 12h00** (midi, heure de Bruxelles) pour les projets débutant entre le 1er janvier et le 31 mai de l'année suivante.

Comment déposer ?

[Cliquez ici](#) pour visualiser le formulaire.

Pour plus de détails, se reporter à la partie E du guide du programme.

COÛTS ÉLIGIBLES ET LES RÈGLES DE FINANCEMENT APPLICABLES

Coûts éligibles		Mécanisme de financement	Montant
Gestion du projet	Coûts liés à la gestion et à la mise en œuvre du projet (préparation, mise en œuvre des activités, activités d'évaluation, de dissémination et de suivi du projet)	Contribution sur la base d'un coût unitaire / Basé sur la durée du Projet de Solidarité	630 € par mois
Coûts liés au coach	Coûts liés à l'implication d'un coach dans le projet. CONDITION : Le soutien que le coach apportera au groupe doit être clairement détaillé dans le formulaire de demande de subvention. La durée du coaching n'est pas liée à la durée du projet. Ces coûts engagés devront être justifiés lors du rapport final.	Contribution sur la base d'un coût unitaire / Basé sur le pays où a lieu le projet et sur le nombre de jours de travail	Montant par jour de travail. Maximum 12 jours. Cf. tableau ci-après.
Coûts exceptionnels	Coûts liés à la participation de jeunes ayant moins d'opportunités. CONDITION : La demande de coûts exceptionnels doit être justifiée dans le formulaire de demande de subvention. Ces coûts engagés devront être justifiés lors du rapport final. La demande d'aide financière visant à couvrir des coûts exceptionnels pour les personnes moins favorisées qui constituent un groupe cible du projet ne doit pas dépasser 7 000 EUR par projet.	Contribution sur la base des coûts réels	100% des coûts éligibles

TABLEAU B1

	Coûts d'encadrement par un coach (par jour)
Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Suède	255 €
Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	227 €
Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	137 €

